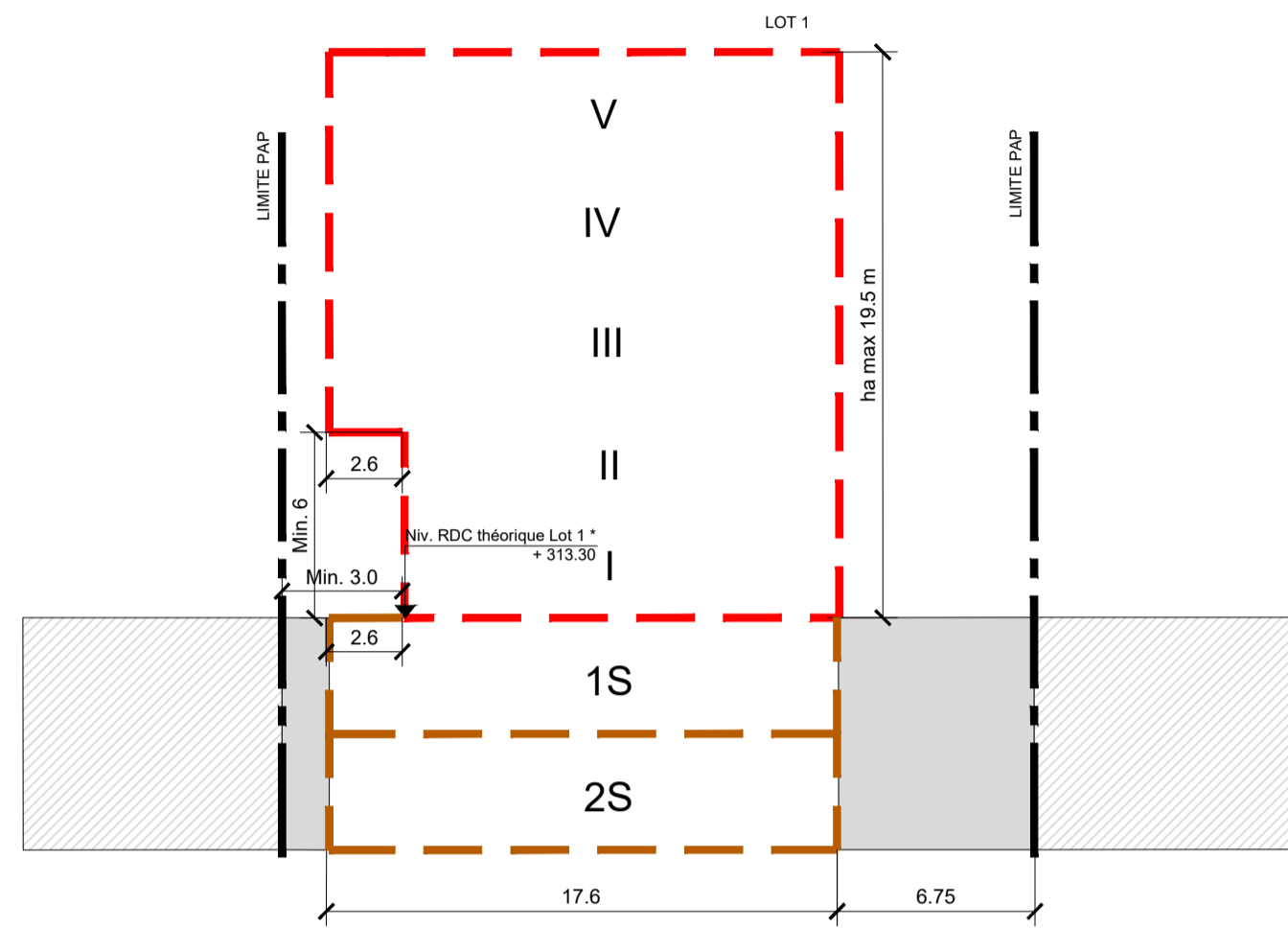
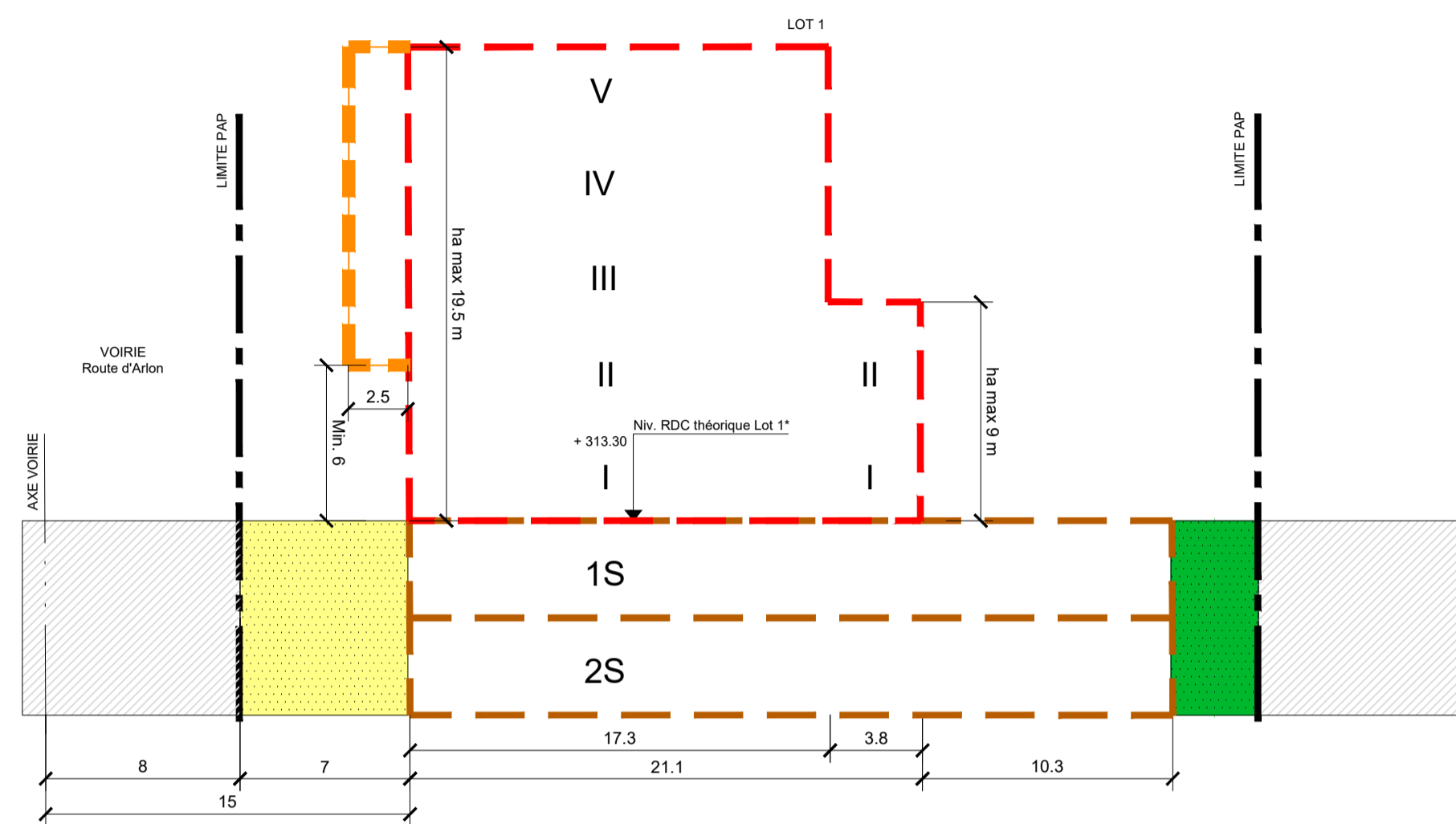


SURFACE BRUTE : 10.64 ares
SURFACE NETTE : 7.9796 ares
SURFACE A CEDER AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : 2,6604 ares soit +/- 25 %
DENSITE : 56,39 log/ha

Surfaces



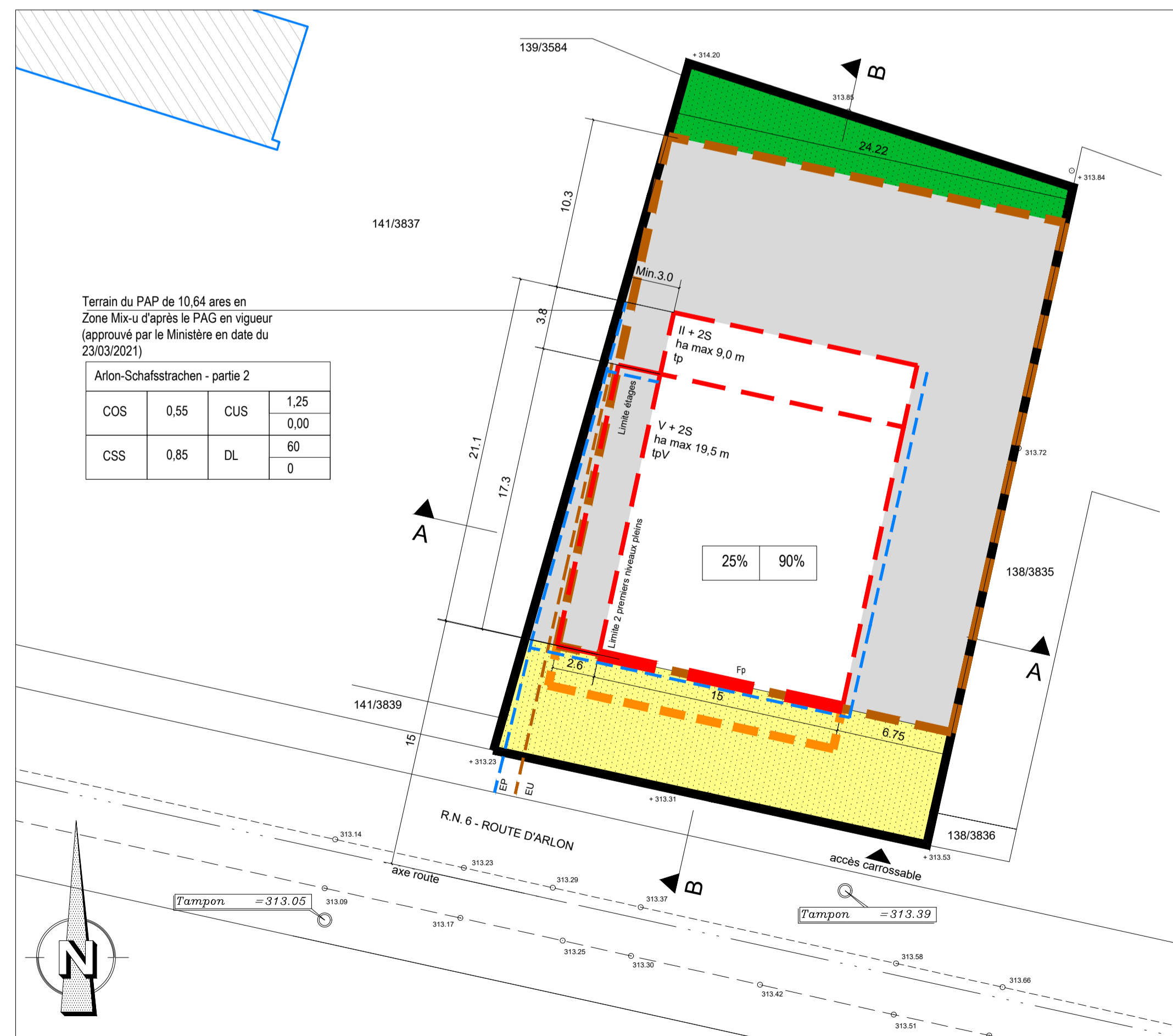
Profil AA type éch. 1/250



Profil BB type éch. 1/250

DONNEES STRUCTURANTES CALCULEES

LOT 1				10.64			
-	316.5	-	1330	COS	0,40	CUS	1,25
665	1 - onc	3-c	6-c	CSS	0,84	DL	56,39
tp	ha - 9.00	-	V+2S				
	ha - 19.50						



Plan d'Aménagement Particulier 1/250

Légende du PAP

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou ilot

	LOT / ILOT		surface de lot / ilot (ares)	
	surface d'emprise au sol (m²)	min	max	min
surface de scellement du sol (m²)	max	min	max	min
type de toiture	max	min	max	min
type, disposition et nombre des constructions	max	min	max	min
			hauteur de constructions (m)	

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveaux

- Terrain existant
- Terrain modelé

Nombre de niveaux

- I, II, III... Nombre de niveaux pleins
- +1, 2...R Nombre d'étages en retrait
- +1, 2...C Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2...S Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions

- hc - x Hauteur à la corniche de x m
- ha - x Hauteur à l'acrotère de x m
- hf - x Hauteur au faite de x m

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc Constructions en ordre configu
- onc Constructions en ordre non configu
- x - mi x maisons isolées
- x - mj x maisons jumelées
- x - mb x maisons en bande

Types et nombre de logements

- x - u x logement de type unifamilial
- x - b x logement de type bifamilial
- x - c x logement de type collectif

Formes de toiture

- tp Toiture plate
- tpV Toiture plate verte
- tx (y% - z%) Toiture à x versants, degré d'utilisation
- Orientation du faite

Gabarit des immeubles (plans / coupes)

- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour protégé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour protégé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / ilots

- Lot projeté
- Ilot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% Pourcentage minimal en surface construite brute dédiée au logement par construction
- x% y% Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute dédiée au logement par construction
- (x%) Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- Evp Espace vert privé
- Evpv Espace vert public
- ADU Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs

- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / Arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / Muret à conserver

Servitudes

- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

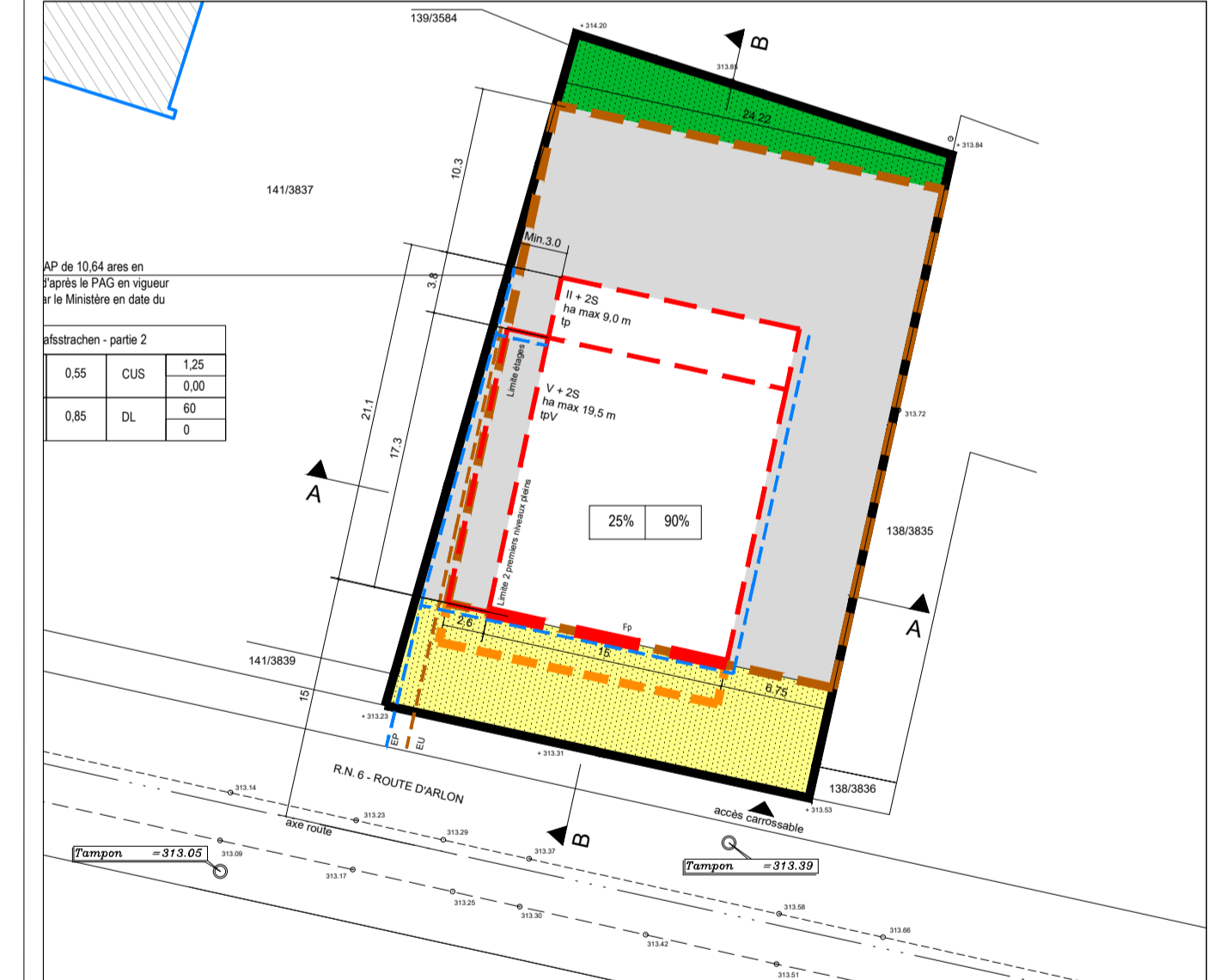
- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fosse ouverte pour eaux pluviales

Indications spécifiques au présent PAP

- Bâti existant
- Accès carrossable
- Limites de surfaces constructibles pour saillies (balcons, ornés, etc)
- Zone de dépassement possible des constructions souterraines

Le niveau théorique du RDC est donné à titre indicatif et est susceptible d'être légèrement adapté en fonction de l'aménagement de la voirie. Le niveau exact sera déterminé dès lors que les plans de la convention d'exécution auront été établis.

Toutes les mesures sont à vérifier sur place par l'adjudicataire. Toutes différences constatées par rapport aux plans sont à signaler à l'architecte.



PROJET / TITRE	CODE PROJET
IMMEUBLE MIXTE 48, Route d'Arlon L-8008 Strassen	ERACA
PLAN DU PAP	
MAITRE DE L'OUVRAGE	ECHELLE
ERACA Promotion sàrl 12, rue des Girondins L-1626 LUXEMBOURG T : (+352) 24 10 20 10 - 11 E : arthur.carvas@acam.lu	1/250
	DATE
	24/03/2022
ARCHITECTE	INDICE
CCA s.a. ARCHITECTURE ET URBANISME 35b, Rue des Trois Cantons L-3961 EHLANGE/MESS Tél. +352 - 24 55 99 95 cca@cca.lu	05
	PHASE FEUILLE N°
	PAP 01
Dessiné par CH Vérifié par CC Surface feuille: Din A1 Fichier: .dwg Plotstyle: CCA.ctb	

Ce document est la propriété exclusive de CCArchitecte s.a. ; il ne peut être communiqué, reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.